



Procès-verbal
Bureau Communautaire
Lundi 22 août 2022 à 18 heures
Salle municipale à BLANNAY

Le lundi 22 août 2022, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale à BLANNAY sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY (arrivée à l'OJ n° 2), Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 3/3), Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

1 Conseiller titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote : Olivier MAGUET a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

1 Conseiller titulaire présent ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN.

Date de la convocation	Lundi 8 août 2022
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	20
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie la commune de BLANNAY pour la mise à disposition de la salle municipale.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Madame Marie-Claire LIMOSIN, Maire de BLANNAY, souhaite la bienvenue au Bureau Communautaire.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 25 JUILLET 2022

Considérant les observations de Monsieur Didier IDES qui seront prises en compte et qu'aucune autre remarque n'est formulée, **le procès-verbal du lundi 25 juillet 2022 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que le dossier complet relatif au recours de Monsieur Guillaume DUMAY intenté contre le transfert de la piscine d'AVALLON a été récemment transmis.
- Le Président informe qu'il a validé la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) au titre de l'année 2022, en soulignant que la différence positive entre le prélèvement et le reversement de toutes les communes et de l'intercommunalité est en baisse par rapport à l'année 2021.

O.J N° 3 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Attribution du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 » (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle que la CCAVM assure les services réguliers de transport des élèves des écoles primaires des communes de la Communauté de Communes à destination des équipements sportifs (piscine intercommunale d'AVALLON et gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de l'ISLE-SUR-SEREIN). Dans ce cadre, il explique qu'une consultation a été lancée pour les marchés de transport comme suit :

- **Lot n°1** : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024,
- **Lot n°2** : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024,

- Lot n°3 : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024.

Le Président indique que les Cars de la Madeleine et la société TRANSDEV BFC NORD ont remis une offre et il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour,

- ✓ Attribuer les marchés au titre des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 comme suit :
 - Lot n°1 : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 54,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°2 : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°3 : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
 - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),

Et, le cas échéant,

- ✓ L'autoriser à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- ✓ **ATTIBUE** les marchés au titre des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 comme suit :
 - Lot n°1 : transport des écoles d'AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON à la société TRANSDEV BFC NORD, sise 3 rue de Fontenottes 89000 AUXERRE, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 54,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°2 : transport des écoles hors AVALLON à destination de la piscine intercommunale d'AVALLON aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale pour un montant de 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Lot n°3 : transport des écoles hors AVALLON à destination des gymnases de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de L'ISLE-SUR-SEREIN aux Cars de la Madeleine, sis 10 chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la meilleure offre commerciale comme suit :
 - Transport vers le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de MONTILLOT : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
 - Transport vers le gymnase de L'ISLE-SUR-SEREIN : 175,00 euros HT par rotation (aller/retour),
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces des marchés avec les prestataires retenus.

2°) Demandes de subventions pour l'acquisition et l'aménagement du Pôle technique et environnemental (Rapporteurs : Monsieur Olivier RAUSCENT et le Président) : Monsieur Olivier RAUSCENT présente un avant-projet d'aménagement du Pôle technique et environnemental pour un coût total estimé de 743 197,00 euros HT réparti comme suit (cf. : acquisition du bâtiment incluse), précisant que le projet définitif devra faire l'objet d'une approbation du Conseil Communautaire :

Libellés	Montant HT
Acquisition du bâtiment	290 000,00
Maîtrise d'œuvre	31 770,00
Aménagement extérieur	90 132,62
Aménagement intérieur	323 031,12
Divers et imprévu, 2% sur les aménagements	8 263,26
Total HT	743 197,00

En réponse à diverses questions, Monsieur Olivier RAUSCENT précise :

- L'aménagement est prévu uniquement au rez-de-chaussée pour des raisons financières,
- Une réserve d'eaux de pluie sera installée,
- L'isolation sera réalisée avec de la laine de bois,
- La surface de l'ombrière sera dimensionnée en fonction de la taille des panneaux photovoltaïques et du volume des bacs de collecte stockés à cet endroit,
- Les accès différents du public et des agents,
- Les services environnement, technique et Natura 2000 seront amenés à occuper les locaux,
- La disponibilité des locaux est prévue courant 2023.

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022), du Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027) et, le cas échéant, de tous autres financeurs potentiels, dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'aménagement du Pôle technique et environnemental selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Base éligible par financeur	% sur la base éligible retenue	Montants subventions	% sur la totalité de l'opération
État (DETR 2022)	643 197	60%	385 918	51,92%
Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027)	500 000	30%	150 000	20,18%
Total des subventions			535 918	72,10%
Prêt classique 2021 sur 10 ans			190 000	25,56%
Fonds propres			17 279	2,34%
Total HT			743 197	100%
TVA			148 639	
Total TTC			891 836	

- Monsieur Didier IDES informe qu'il sera peut-être possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du programme EFFILOGIS sous réserve d'une étude thermique et ce, dès la publication de son règlement d'intervention.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022), du Conseil Départemental de l'Yonne (Pacte des Territoires 2022-2027) et, le cas échéant, de tous autres financeurs potentiels, dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'aménagement du Pôle technique et environnemental selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

3°) Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » (Rapporteur : le Président) : par une délibération en date du 27 juillet 2020, le Président rappelle que la CCAVM a abondé le Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » à hauteur de 1,00 euro par habitant, soit un montant de 18 952,00 euros. Après les explications apportées en cours de séance, il propose au Bureau Communautaire, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2021 lui donnant délégation, de délibérer pour l'autoriser à signer la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCAVM relative au droit de reprise du Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » telle qu'elle est exposée.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCAVM relative au droit de reprise du Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE » (cf. : convention annexée au procès-verbal).

O.J N° 4 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

Les points ci-dessous seront exposés en cours de séance et, le cas échéant, proposés, ou non, pour être présentés ou soumis à délibération lors du Conseil Communautaire du lundi 12 septembre 2022.

1°) Propositions d'interventions extérieures (Rapporteur : le Président) :

- Le Président informe que la restitution de l'analyse économique et financière des entreprises sur le territoire communautaire, par la Banque de France, aura lieu lors du prochain Conseil Communautaire.
- Le Président informe qu'une présentation du projet éolien de SAINT-LÉGER-VAUBAN, par l'opérateur, aura lieu lors du prochain Conseil Communautaire.
 - Monsieur Didier IDES suggère que l'une de ces 2 interventions soit reportée ultérieurement.

Le Bureau Communautaire prend acte de ces deux informations.

2°) Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et le Président) :

- **Bilan Pal-Acter** : Monsieur Didier IDES informe qu'un bilan à mi-parcours du projet Pal-Acter sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté en charge de l'étude. **Le Bureau Communautaire prend acte de cette information, étant précisé qu'il est nécessaire de vérifier que la communication des informations est envoyée à toutes les communes.**

- **Projet de la véloroute** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour arrêter le tracé définitif de la véloroute.
 - *En réponse à Monsieur Joël TISSIER s'interrogeant sur la nécessité de traverser la ville d'AVALLON, Monsieur Didier IDES répond que les usagers de la véloroute ont besoin de points d'accueil réguliers.*

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Convention d'adhésion au Cadastre Solaire** : en vertu de ses délégations et compte tenu des crédits budgétaires disponibles au titre du Plan Climat Air Énergie Territorial, le Président explique qu'il est autorisé à signer une convention d'adhésion au projet d'un Cadastre Solaire avec le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne. Toutefois, après les explications apportées en cours de séance, il sollicite un avis de principe du Bureau Communautaire avant de signer ladite convention et prend note des observations suivantes :
 - *La contribution unique de 3 757,20 euros vaut-elle pour les 3 ans, ce n'est pas suffisamment clair dans la convention.*
 - *A l'issue des 3 ans, que se passe-t-il en termes de continuité du service ?*
 - *Pourquoi le SDEY ne prend-t-il pas la totalité du coût du projet compte tenu de la participation relative basse demandée aux intercommunalités ?*
 - *Puisqu'il existe des sites gratuits permettant d'obtenir quasiment les mêmes renseignements, pourquoi adhérer ?*

La pertinence d'adhérer au Cadastre Solaire Départemental n'étant pas avérée à ce stade de la réflexion, le Bureau Communautaire décide d'ajourner la décision de signer ou non la convention proposée.

3°) Développement économique : Projet STONE HEDGE PROMOTION SUD - cession de parcelles sur la zone d'activités « Porte du MORVAN» (Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) : après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire pour décider le retrait de la délibération 2022-60 du 12 avril 2022 (85 322 m² pour un produit global de 900 019,40 euros HT) afin d'en reprendre une seule et unique pour la totalité des parcelles pour une surface d'environ 153 441 m² et une recette totale de 1 602 892,20 euros HT.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

4°) Aires d'accueil des gens du voyage (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver le règlement intérieur 2022 de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

5°) Déchets ménagers et assimilés (Rapporteur : le Président) : en vertu de ses délégations (*cf. : signer les conventions pour la valorisation des déchets recyclables collectés*) et après les explications apportées en cours de séance, le Président explique qu'il va signer deux contrats territoriaux avec la société Éco-mobilier pour la valorisation, d'une part, des articles de bricolage et de jardin et, d'autre part, des jouets.

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

6°) Enfance-Jeunesse (Rapporteur : le Président) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver le projet social 2022-2026 des petites crèches.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

7°) Affaires financières (Rapporteur : le Président) : le Président informe qu'il y aura, à minima, une décision modificative du budget principal lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

8°) Ressources Humaines (Rapporteur : le Président) : le Président fait le point sur le recrutement d'agents en cours.

Le Bureau Communautaire prend acte des informations données.

9°) Présentation succincte de projets :

- Aucune présentation de projets n'est faite au cours de la séance par les Vice-présidents, les Conseillers délégués et les Membres du Bureau Communautaire.
- Le Président remet un projet de révision des statuts en sollicitant une contribution écrite sous une quinzaine de jours, précisant qu'il souhaite présenter une version aboutie lors du prochain Bureau Communautaire afin de soumettre cette révision statutaire à délibération du Conseil Communautaire prévu le 17 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

16	Attribution du marché des transports des enfants des écoles de la CCAVM vers les équipements sportifs « années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 »
17	Demandes de subventions pour l'acquisition et l'aménagement du Pôle technique et environnemental
18	Fonds régional d'avances remboursables « consolidation de la trésorerie des TPE »

Le Président,
Pascal GERMAIN



Le Secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

